



DROIT À L'ALIMENTATION AU NIVEAU NATIONAL



Nouvelles Mensuelles /// Mars 2012
[National](#)

[Site web /// Le Droit à l'Alimentation au Niveau](#)

Le projet de la FAO "GCP/GLO/324/NOR – Intégrer le Droit à une Alimentation Adéquate et la Bonne Gouvernance au sein des Politiques, Législations et Institutions Nationales" (abrégé, **Le Droit à l'Alimentation au Niveau National**) est une continuité de la contribution norvégienne envers le Mozambique et l'État Plurinational de Bolivie (Bolivie), en plus de signaler le début des activités au Népal et au El Salvador, en vue de renforcer les institutions nationales et les mécanismes de coordination dans leurs efforts visant à formuler les politiques et supporter les procédures législatives sur la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation. Le Projet ciblera les défis propres aux pays en faisant la promotion de l'approche par les droits humains afin d'atteindre la sécurité alimentaire à tous les niveaux – législation, conception, formulation, décision et implémentation. De plus, le Projet permettra à la FAO de participer aux efforts globaux afin de consolider les droits humains au sein des travaux en développement.

En Mars 2012, selon les **Composantes Globales** et dans le cadre du Projet, un séminaire a été organisé afin que Christophe Golay (collaborateur chercheur à l'Académie de Droit International Humanitaire et de Droits Humains à Genève) et Michaela Büschli (étudiante en thèse à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et de Développement) présentent leur travail conjoint avec l'équipe du droit à l'alimentation de la FAO sur "Le droit à l'alimentation au sein des cadres mondiaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition" en mettant l'accent sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSM) et le Cadre global d'action actualisé (CGAA). L'étude, qui sera finalisée en avril 2012, identifie les priorités et opportunités majeures en matière d'approches fondées sur le respect des droits de l'homme, et en particulier le droit à l'alimentation, en vue de surmonter les défis stratégiques, politiques et institutionnels dans la formulation et la mise en œuvre de telles stratégies. Environ 30 personnes venant de la FAO, de gouvernements ou d'organisations de la société civile ont participé à cet évènement ainsi que le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Alimentation, Olivier de Schutter.

En **Bolivie**, l'équipe nationale du projet du CONAN a pris part à la réunion qui s'est déroulée dans les bureaux du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, lequel a récemment commencé à travailler sur l'élaboration d'indicateurs de droits humains en Bolivie. Cette participation a permis au CONAN de contribuer au processus d'élaboration, de validation et de suivi de tels indicateurs, y compris ceux relatifs au droit à une alimentation adéquate et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De plus, dans le cadre du CT-CONAN, l'équipe nationale de projet a organisé quatre réunions avec la direction du programme d'alimentation scolaire complémentaire (*Alimentación Complementaria Escolar - ACE*) à laquelle participèrent les délégués des Ministères du développement rural et de la terre ; de la santé et des sports ; du développement de la production et de l'économie plurielle; et certaines organisations de la société civile. Au cours de ces réunions, les différentes parties prenantes ont développé le cadre logique, le budget et le plan de travail pour un Projet Multi Sectoriel sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle à l'Ecole, qui fera également partie d'un projet régional de la FAO couvrant huit pays.

Au **Mozambique**, une étape importante a été franchie concernant le mandat institutionnel du SETSAN. Le statut organique de ce dernier a été approuvé par la Commission Interministérielle de la Fonction Publique (*Comissão Interministerial da Função Pública*) dans la Résolution 7/2012 du 21 mars. La nouvelle loi accorde au SETSAN un statut juridique, un budget propre ainsi que davantage d'indépendance sur le plan administratif. Désormais le SETSAN peut officiellement coordonner, promouvoir et engager des actions administratives concernant l'évaluation, le respect et l'approbation sur des sujets liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Enfin, la loi définit explicitement le rôle du SETSAN au regard du droit à l'alimentation dans la mesure où il : promeut l'éducation et les bonnes pratiques dans le domaine du droit à l'alimentation ; garantit et développe des propositions législatives sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des projets relatifs au droit à l'alimentation ; et veille à ce que les ressources humaines et financières soient gérées de façon à soutenir la coordination de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que le programme du droit à l'alimentation.

Le droit à l'alimentation de l'équipe de la FAO travaille sur la mise en œuvre du droit humain à une alimentation adéquate, en utilisant le droit à l'alimentation. La vision de l'équipe est celui d'un plein exercice de ce droit de l'homme, à travers elle d'être respectés, protégés et respectés partout dans le monde.

